REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE** 

# Délibération du Conseil Municipal

### VILLE DE RIORGES

Séance du **24 juin 2020 -** 18 h 30

N° 1-20

LE MAIRE CERTIFIE

OBJET:

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ciaprès transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.

## CADRE DE VIE - COMMERCE ARTISANAT- DEVELOPPEMENT DURABLE

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

DU CONSEIL Jean-Luc CHERVIN, maire; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE adjoints; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200624-1\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020 Affichage : 25/06/2020

### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

#### INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

M. Jacky Barraud, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 06 février dernier et entre le 16 janvier et le 22 mai 2020, 38 DIA ont été déposées et 42 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance du conseil du 24 septembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Vu le Code de l'Urbanisme,

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 26 juin 2020 Le Maire Jean-Luc CHERVIN